

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2024

INSTAURER UN MORATOIRE SUR LES PROJETS ROUTIERS ET AUTOROUTIERS - (N° 417)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Stambach-Terreñoir

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, après la seconde occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.